

Conditions Générales de Vente Pornichet La Destination

Vente d'activités

Décret n°94-490 du 15 juin 1995 pris en application de l'article 31 de la Loi n°92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions relatives à la vente de voyages ou de séjours.

Article 1 : Prix

Les prix des prestations sont indiqués sur les fiches produits. Les descriptifs des offres présentées sur nos catalogues électroniques précisent les prestations incluses dans le prix et les éventuelles conditions particulières.

Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA comprise.

Article 2 : Paiement

2.1. Mode de paiement accepté : carte bancaire

Nous acceptons :

- la carte bleue nationale
- la carte Visa et Visa Premier
- la carte EuroCard/MasterCard

2.2 Modes de paiement par cartes bancaires

Notre site vous permet de réserver en direct en toute sécurité grâce à notre système de paiement sécurisé Paybox.

2.3 Conditions de paiement

En cas de réservation sur notre site internet, l'intégralité du prix de la commande sera débitée sur votre carte bancaire lors de la confirmation de la réservation.

Dans le cas d'une réservation sur internet, le courrier de confirmation fait office de réservation. Il suffira au client de le présenter au jour et à l'heure convenue avec le prestataire.

En cas d'indisponibilité de planning du fait du prestataire, PORNICHET La Destination se réserve le droit de proposer une nouvelle date ou de rembourser le client le cas échéant.

ARTICLE 3 : Annulation

La décision de maintenir ou non de la visite se fait au moment du départ. Si dans le courant de la visite, les conditions météorologiques se détérioraient, la visite sera assurée et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3.1 Conditions d'annulation

L'annulation de votre commande pour quelque raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable auprès de Pornichet La Destination. Toute annulation doit nous être signifiée par écrit.

3.2 Annulation du fait du fournisseur :

En cas d'annulation du fait du prestataire (indisponibilité, intempéries pour certaines activités...), le client sera intégralement remboursé, mais ne pourra prétendre à aucune indemnité.

3.3 Annulation du fait du client :

Si annulation avant la visite et sur justificatif médical, le client pourra prétendre au remboursement de la prestation, sinon aucun remboursement ne pourra être effectué. L'Office de Tourisme proposera au client un report sur une autre visite, en fonction des disponibilités.